

SEANCE DU 27 MARS 2025

L'an deux mil vingt et cinq, le 27 mars 2025 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Surtauville, légalement convoqué le 20 mars 2025, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de **M. Hervé PICARD**, Maire de la commune.

Etaient présents : M PICARD Hervé, BARDIN Cédric, VIEL Yohann, FLORE Jonathan, Mmes TROISMOULINS Claudine, PINGUE Chantal, ROUSSEAU Manon, MARIE Cindy à compter de la délibération n°25-02,

Absents excusés : QUESNEY Déborah et TREPAGNY Germain,

Procurations : QUESNEY Déborah à TROISMOULINS Claudine et TREPAGNY Germain à BARDIN Cédric,

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Manon,

Aucune remarque n'étant formulée sur le précédent compte rendu, M le Maire déclare la séance ouverte.

M le Maire propose aux élus d'ajouter à l'ordre du jour quatre délibérations présentées sur dates.

ORDRE DU JOUR :

- ❖ (25-01) – APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024
- ❖ (25-02) - AFFECTATION RESULTATS 2024
- ❖ (25-03) - TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025
- ❖ (25-04) - VOTE BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2025
- ❖ (25-05) - REFERENTIEL M57 – APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS
- ❖ (25-06) - SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS
- ❖ (25-07) - APOSTILLE
- ❖ (25-08) - CONVENTION MUTUALISATION REFERENT REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES
- ❖ (25-09) - CONVENTION CURSUS-AGGLOMERATION SEINE-EURE
- ❖ (25-10) - RENOVATION ELECTRIQUE EGLISE
- ❖ (25-11) - OPERATION AMENAGEMENT HYDRAULIQUE ROUTE DEPARTEMENTALE N°52
- ❖ (25-12) - SOLLICITATION FONDS DE CONCOURS DROIT COMMUN ACQUISITION MATERIELS
- ❖ (25-13) -SOLLICITATION FONDS DE CONCOURS DROIT COMMUN INSTALLATION BUTS DE BASKETS
- ❖ (25-14) SOLLICITATION FONDS DE CONCOURS DROIT COMMUN INSTALLATION DE POUBELLES ET CENDRIERS EXTERIEURS.
- ❖ (25-15) DESHERBAGE DES CANIVEAUX ET DES TROTTOIRS
- ❖ Divers

(25-01) ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 (CFU)

Madame TROISMOULINS, 2ème Adjointe au maire expose :

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes.

Le vote du CFU constitue ainsi l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le CFU 2024 avant le 30 juin 2025. Le rapport de présentation du CFU est présenté à l'assemblée délibérante.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte financier unique 2024 du budget principal comme suit :

- **SECTION de FONCTIONNEMENT**

DEPENSES

011	Charges à caractère général	65 702.07 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	69 945.32 €
014	Atténuation de produits	3 846,00 €
65	Autres charges de gestion courante	117 219.71 €
66	Charges financières	6 245.52 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations	1 308.93 €
TOTAL DEPENSES		264 267.55 €

RECETTES

013	Atténuations de charges	11 952.15 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 748.03 €
73	Impôts et taxes	49 711.00 €
731	Fiscalité Locale	152 531.00 €
74	Dotations et participations	44 008.60 €
75	Autres produits de gestion courante	25 813.48 €
042	Amortissement	75.00 €
TOTAL RECETTES		287 839.26 €

- **SECTION d'INVESTISSEMENT**

DEPENSES

16	Emprunts et dettes assimilées	320 174.52 €
20	Immobilisations incorporelles	1 716.68 €
21	Immobilisation corporelles	147 622.41 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	75.00 €
TOTAL DEPENSES		469 588.61 €

RECETTES

10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	54 265.88 €
13	Subventions d'investissement	158 361.69 €
TOTAL RECETTES		212 627.57 €

BALANCE GENERALE

Résultat 2024 section Fonctionnement	23 571.71
Résultat antérieur 2023 section Fonctionnement	125 650.85
Résultat 2024 cumulé F	149 222.56
Résultat 2024 section Investissement	-256 961.04
Résultat antérieur 2023 section Investissement	236 720.22
Résultat 2024 Investissement	-20 240.82
Différence entre les restes à réaliser	-24 060.87
Résultat 2024 cumulé investissement	-44 301.69
RESULTATS EXCERCICE 2024	104 920.87

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité, le compte financier unique dressé par Monsieur PICARD Hervé, Maire, et présenté par Madame TROISMOULINS, 2^{ème} adjointe.

19h00 arrivée de Mme Cindy MARIE, le nombre de personnes présentes est porté à huit dont deux disposant de pouvoirs.

(25-02) - AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Le Conseil Municipal après avoir entendu M. le Maire,

Constatant que les excédents de **149 222.56 €** en section de fonctionnement de l'exercice du budget de la Commune 2024 et le déficit d'investissement de **20 240.82 €**

Décide à l'unanimité l'inscription de sur le budget primitif 2024 de la commune :

- En recettes de la section de fonctionnement les sommes de **104 920.87 €** au chapitre 002
- En dépenses de la section d'investissement la somme de **20 240.82 €** au chapitre 001
- En recette d'investissement au 1068 la somme de **44 301.69 €**.

(25-03) – TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025

M le Maire rappelle que dans le cadre de la loi de finance 2020 et plus particulièrement son article 16 la taxe d'habitation était gelée jusqu'en 2022.

Il précise que ce taux de TH, désormais appelé "taxe d'habitation des résidences secondaire et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale", doit être voté annuellement à compter de 2023 par les communes et le EPCI même en cas de maintien.

La Taxe d'Habitation sur les Locaux Vacants (THLV) sera également calculée avec ce taux.

Il souligne que l'effort fiscal consenti par les communes est un paramètre du nouveau pacte fiscal et financier de l'agglomération pour l'octroi des dotations de solidarité communautaire.

Au titre de l'année 2025, M le Maire propose de maintenir les taux d'impositions des taxes directes locales comme suit :

	Taux 2025 (%)
Taxe Foncière bâti	40.89
Taxe Foncière non bâti	48.27
Taxe Habitation résidence secondaire	14.41

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité **vote le maintien** des taux d'impositions des taxes directes locales comme suit :

	Taux 2025 (%)
Taxe Foncière bâti	40.89
Taxe Foncière non bâti	48.27
Taxe Habitation résidence secondaire	14.41

(25-04) – VOTE BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2025

M. PICARD Hervé, soumet aux membres du conseil municipal le vote par chapitre du budget primitif 2025 de la commune comme suit :

SECTION de FONCTIONNEMENT

DEPENSES

		Vote B.P. 2025
Chapitre 011	Charges à caractère général	104 937,46 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	74 530.00 €
Chapitre 014	Atténuations de produits	5 000.00 €
Chapitre 65	Charges de gestion courante	140 772.36 €
Chapitre 66	Charges financières	4 986.34 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	1 000.00 €
Chapitre 68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 400.00 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	332 626.43 €

RECETTES

		Vote B.P. 2025
Chapitre 013	Atténuation de Charges	8 700.00 €
Chapitre 70	Produits divers des services et ventes	2 170.00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	25 987.27 €
Chapitre 731	Fiscalité locale	150 228.00 €
Chapitre 74	Dotations, Subventions et Participations	22 870.64 €
Chapitre 75	Autres Produits de Gestion Courante	15 500.00 €
Chapitre 78	Reprise amortissements, dépréciations, provisions	249.65 €
	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	227 705.54 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
Chapitre 002	Excédents antérieurs reportés	104 920.87 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	332 626.43 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

		Vote B.P. 2025
Chapitre 01	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	20 240.82 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	840.00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	103 779.91 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	20 393.71 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	145 254.44 €

RECETTES

		Vote B.P. 2025
Chapitre 13	Subventions d'investissement	9 808.27 €
Chapitre 10	Dotations diverses et réserves	26 144.48 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés	65 000.00 €
	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	100 952.75 €
1068	Affectation du résultat	44 301.69 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	145 254.44 €

Le Conseil après avoir délibéré,

Vote chapitre par chapitre, à l'unanimité, le budget primitif communal 2025.

(25-05) -REFERENTIEL M57 – APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS

Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Lorsque l'autorisation lui est donnée, le Maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

Il est proposé d'adopter cette disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Vu :

- L'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Les instructions budgétaires et comptables de la nomenclature M57 ;

Considérant que :

- La collectivité a adopté la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chaque section, à compter du 1^{er} janvier 2025.

(25-06) - SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS

Mme Troismoulins, Adjointe au maire, expose aux élus que dans le cadre de la reprise des activités à la salle des fêtes suite à l'opération de mise en conformité la municipalité souhaite d'actualiser le montant des subventions versé aux associations pour 2025 et arrêter le planning d'utilisation de la salle des fêtes.

Elle soumet le principe de retenir les critères d'attribution suivant :

- l'activité proposée doit apporter au minimum une animation annuelle aux habitants
- avoir des adhérents ou bénévoles au sein de la commune

Au regard de ces critères, Mme Troismoulins propose d'attribuer les subventions 2025 et de fixer le planning hebdomadaire de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes comme suit :

nom association	montant 2024	montant 2025
CCAS	200,00	200,00
ACEPS	500,00	500,00
Art'danse	100,00	50,00
Club gymnastique	100,00	100,00
Club soleil d'automne	500,00	200,00
Latino Danc'eure	100,00	100,00
Syl'vie pour la vie	0,00	350,00
TOTAL	1 500,00	1 500,00

Créneaux de mise à disposition de la salle communale

	Matin	Après-midi	Soirée
Lundi		Ecole	Karaté club
Mardi	Ecole (sauf dernier mardi du mois)	Club soleil d'automne dernier mardi de chaque mois	
Mercredi		RCMS foot	
Jeudi	Petits pieds colorés	GV	
Vendredi	RAM Louviers		

Après en avoir pris connaissance et délibéré, à l'unanimité le conseil municipal **attribue** les subventions 2025 aux associations et valide les créneaux de mise à disposition de la salle communale.

(25-07) -APOSTILLE

M le Maire rappelle que jusqu'à présent, les procédures d'apostille et de légalisation de documents étaient effectuées par la justice et le ministère chargé des affaires étrangères. À partir de cette année, elles vont connaître une double réforme : d'une part, être seront transférées aux notaires, et, d'autre part, seront dématérialisées.

En application du décret n°2021-1205 du 17 septembre 2021, M le Maire informe avoir désigné le Maire et ses deux Adjointes comme référents.

Après en avoir pris connaissance, le conseil prend acte de cette évolution et de ces désignations

(25-08) -CONVENTION MUTUALISATION REFERENT REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Dans le cadre des obligations intuitives par le Règlement Général de la Protection des Données M le Maire précise que la commune par délibération n° 22-18 a décidé de signer une convention bipartite signée avec l'agglomération Seine-Eure pour mutualiser un référent. La convention arrivant à échéance en juillet 2025, il propose renouveler celle-ci selon les mêmes termes pour une durée jusqu'au 30 septembre 2026 du fait des renouvellements des différents conseils.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, l'unanimité le conseil municipal **décide** le renouvellement de la convention pour une durée de 15 mois à compter du 01^{er} juillet 2025 et autorise le maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

(25-09) - CONVENTION CURSUS-AGGLOMERATION SEINE-EURE

M le Maire informe les élus que la commission patrimoine de l'agglomération SEINE-EURE a, au titre de son programme 2025, retenu l'opération de rénovation du mur en bauge de la mairie.

Le chantier consistera à la réfection de la toiture du mur ainsi qu'au rejointoiement du soubassement en silex et des reprises de bauge sur la partie supérieure de l'édifice.

Le montant de l'opération s'élève à 29 609,54 € TTC dont 27 097,10 € est pris en charge par l'agglomération SEINE-EURE et le solde soit 2 512,44 € en reste à charge par la commune.

Après en avoir pris en charge et délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal **valide** le devis n° 2906 et **invite** le maire ou son représentant à signer tous documents afférant à la réalisation de l'opération.

(25-10) - RENOVATION ELECTRIQUE EGLISE

M le Maire précise que par courrier daté du M le Président du Conseil Départemental de l'Eure a informé les communes qu'en raison du contexte budgétaire et financier actuel qu'il limitait le soutien aux collectivités aux projets routiers, scolaires et inscrits aux contrats Région-Département et EPCI. De ce fait, le dispositif dit MON VILLAGE MON AMOUR accompagnant les projets de rénovation et mise en valeur du patrimoine n'est plus financé au niveau départemental.

Fort de ce nouveau contexte, M le Maire informe avoir œuvré auprès du président de l'agglomération SEINE-EURE pour que l'EPCI maintienne sa politique sur le patrimoine intercommunal.

Attentif à la démarche, le président LEROY a confirmé en conseil communautaire le maintien du soutien financier accordé aux communes tout en précisant avoir demandé à ses services d'étudier les modalités pour porter à hauteur de 50 % le montant du fonds de concours dit de patrimoine.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal **acte** l'évolution du dispositif MON VILLAGE MON AMOUR et **invite** M le Maire à contacter les entreprises d'électricité pour actualiser leur devis afin d'être administrativement opérationnel dès que l'agglomération SEINE-EURE aura délibéré sur les nouvelles modalités d'octroi du fonds de concours dit de patrimoine.

(25-11) - OPERATION AMENAGEMENT HYDRAULIQUE ROUTE DEPARTEMENTALE N°52

M le Maire rappelle qu'en raison d'une importante pluviométrie fin janvier et courant février 2025, la commune a subi de nouveaux débordements du bassin cité au niveau du cimetière générant l'inondation des routes de Louviers et du Coudray ainsi que des remontées de nappe phréatiques dans les propriétés 10 et 12 route de Louviers. Afin d'assurer la sécurité des riverains et des usagers de la route, l'agglomération a fait pomper le bassin à deux reprises.

Fort des répétitions du phénomène de débordement, M le Maire informe qu'il a sollicité un rendez-vous avec les services de la mobilité du département pour étudier l'utilisation des parcelles départementales longeant la route départementale n°52 pour y réaliser des aménagements hydrauliques et paysagers dans l'objectif de faciliter l'infiltration des eaux provenant du bassin versant.

Lors du temps d'échange en mairie, il a été envisagé une convention tripartite dans laquelle le département mettrait à disposition le foncier, l'agglomération SEINE-EURE réaliserait les travaux et plantations et assurerait l'entretien des végétaux, la commune se chargerait de faire procéder le bornage des parcelles par un géomètre.

M le Maire sollicite l'accord de principe des élus pour poursuivre l'opération, consulter des géomètres.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, à l'unanimité le conseil municipal **donne** son accord pour mener à bien le projet et **autorise** M le Maire ou son représentant à signer tout document inérant à l'opération.

(25-12) - SOLLICITATION FONDS DE CONCOURS DROIT COMMUN ACQUISITION MATERIELS

M le Maire rappelle aux élus qu'au titre des fonds de concours dits de droit commun attribués par l'agglomération SEINE-EURE la commune dispose d'un solde de 43 749 € pour financer 50 % du montant d'investissement porté par la commune.

A ce titre, après avoir consulté des fournisseurs, M VIEL, conseiller municipal, propose de solliciter une demande d'attribution de fonds pour aider à l'acquisition de matériels pour faciliter le travail de l'agent technique communal soit une brosse de désherbages rotatives, une échelle 9 m, meuleuse, Le montant HT de ces investissements s'élève à € correspondant aux devis n°

Prestataire	N°devis	Montant HT
Ets Henault motoculture	2025/16	3 500.00
Ets Bricofer	159411	1 100.90

Après avoir pris connaissance et délibéré, à l'unanimité le conseil municipal :

-accepte les devis présentés

Prestataire	N°devis	Montant HT
Ets Henault motoculture	2025/16	3 500.00
Ets Bricofer	159411	1 100.90

-valide la demande de sollicitation de fonds de concours auprès de l'agglomération SEINE-EURE

-invite le maire ou son représentant à signer tout document y afférant.

(25-13) - SOLLICITATION FONDS DE CONCOURS DROIT COMMUN INSTALLATION BUTS DE BASKETS

M le Maire rappelle aux élus qu'au titre des fonds de concours dits de droit commun attribués par l'agglomération SEINE-EURE la commune dispose d'un solde de 43 749 € pour financer 50 % du montant d'investissement porté par la commune.

A ce titre ayant réalisé une consultation auprès d'entreprises, M VIEL, conseiller municipal, propose de solliciter une demande d'attribution de fonds pour aider à l'installation de deux buts de baskets.

Le montant HT de ces investissements s'élève à € correspondant aux devis n°

Prestataire	N°devis	Montant HT
NOUANSPORT	DE 122341	5 925.00

Après avoir pris connaissance et délibéré, à l'unanimité le conseil municipal :

- Accepte le devis présenté

Prestataire	N°devis	Montant HT
NOUANSPORT	DE 122341	5 925.00

- Valide la demande de sollicitation de fonds de concours auprès de l'agglomération SEINE-EURE

- Invite le maire ou son représentant à signer tout document y afférant.

(25-14) SOLLICITATION FONDS DE CONCOURS DROIT COMMUN INSTALLATION DE POUBELLES ET CENDRIERS EXTERIEURS

M le Maire précise aux élus que sur proposition des membres du conseil municipal des jeunes l'installation de corbeilles, de cendriers extérieurs et cani crotte est envisagée sur les espaces publics communaux.

A ce titre, une consultation auprès de fournisseur a été réalisés à laquelle deux entreprises ont répondu.

Afin de financer l'investissement, il propose au conseiller municipal, de retenir les devis remis par les sociétés ADEQUAT et IDEO solliciter une demande d'attribution de fonds pour aider à l'acquisition de.

Le montant HT de ces investissements s'élève à € correspondant aux devis n°

Fournisseurs	N°devis	Montant HT
ADEQUAT (corbeilles)	AP251016	1 200.00
IDEO (cendrier et canicrotte)	DE049868	1 684.00

Après avoir pris connaissance et délibéré, à l'unanimité le conseil municipal :

-accepte les devis

Fournisseurs	N°devis	Montant HT
ADEQUAT (corbeilles)	AP251016	1 200.00
IDEO (cendrier et canicrotte)	DE049868	1 684.00

-valide la demande de sollicitation de fonds de concours auprès de l'agglomération SEINE-EURE

-invite le maire ou son représentant à signer tout document y afférant.

(25-15) DESHERBAGE DES CANIVEAUX ET DES TROTTOIRS

M le Maire rappelle aux élus que par délibération n°2021-139 en date du 13 juillet 2021, la Communauté d'agglomération Seine-Eure a procédé, au titre de ses compétences supplémentaires, à la définition de son intérêt communautaire en matière de création, d'aménagement et d'entretien des voiries et parcs de stationnement.

Cette compétence comprend notamment le désherbage des caniveaux et trottoirs.

En application de l'article L. 5216-5 du CGCT, l'Agglomération peut confier, par convention à une commune membre, la gestion de certains services ou équipements relevant de ses attributions.

Dans ce contexte, elle peut confier à la commune la réalisation d'activités afférentes à la compétence voirie, dans une logique de meilleure gestion de proximité.

A ce titre, M le Maire présente au conseil la proposition de convention permettant à la commune d'assurer la compétence pour une durée de trois à compter du 1er janvier 2025. Elle prendra fin le 31 décembre 2027.

En dédommagement, la commune percevra annuellement une soulte de 2500€. Montant révisable selon.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, à l'unanimité le conseil municipal

-accepte les termes de la convention,

-autorise le maire ou son représentant à signer la convention,

DIVERS.

-Propreté Urbaine

Mme Chantal PINGUE, conseillère municipale, fait part aux élus d'informations concernant le renouvellement et le renforcement des containers à tris sélectifs et verres à la salle des fêtes ainsi que les modalités de dépôts dans les déchetteries de l'agglomération des pneumatiques, batteries et autres bouteilles de gaz usés,

-Marche contre le cancer colorectal

En l'absence de Mme LAVAL, M le Maire rend compte au conseil de la réussite de l'organisation de la marche contre le cancer colorectal qui s'est déroulée le 01 mars. Animation qui a vu 45 personnes y participer et 245 € de dons de collectés.

M le Maire fait toutefois part de son mécontentement à l'égard des instances départementales de la ligue contre le cancer qui ont brillé par leur absence le jour de la marche et qui à ce jour n'ont toujours pas daigné répondre à l'invitation pour venir récupérer les dons.

M le Maire précise qu'à défaut de réaction de la ligue, la somme collectée serait distribuée aux associations locales.

-OAP sente des Croix

Suite à une sollicitation du notaire en charge de la succession de propriétaires des terrains situés route de Louviers, M le Maire informe les élus qu'en présence de Mme TROISMOULINS une réunion de travail s'est tenue en mairie avec M François CHARLIER, vice-président à l'aménagement du territoire de l'agglomération accompagné des responsables de la direction de l'aménagement.

L'objet de ce temps d'échange portait sur le devenir du foncier eu égard à sa classification dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en tant qu'Opération d'Aménagement programmée

-Lancement du Plan Faune Sauvage de Surtauville

Mme Chantal PINGUE informe les élus que la commune avec celle d'ANDE a été retenue par les services techniques de l'agglomération pour l'élaboration d'un plan portant sur la faune sauvage par l'entité BIODIVERSITUP générée par Mme Johanna CHOPIN.

Un audit de la faune est en cours de réalisation auquel M OSMONT agent technique a participé.

A l'issue une cartographie sera établie en vue d'y installer des nichoirs pour permettre la nidification d'oiseaux prédateurs d'espèces invasives (chenilles processionnaires...).

Dans le cadre de ce plan d'autres actions sont planifiées en partenariat avec l'école, le conseil municipal des jeunes ainsi qu'avec les habitants.

-Exposition Paroles Ass Mat

M le Maire fait un retour sur l'inauguration de l'exposition extérieure « Paroles d'Ass Mat » au cours de laquelle Messieurs Philippe BRUN, député et Arnaud LEVITRE, conseiller départemental étaient présents aux côtés des assistantes maternelles et des animatrices du réseau de la petite enfance.

La presse locale, présente en a fait écho en publiant un article dans une édition de la dépêche.

-Concert Chorale des deux Amants

Mme MARIE, 1ère adjointe rappelle qu'à la suite du report du concert initialement prévu en novembre dernier, celui-ci se tiendra le 26 avril prochain dans l'église.

A cette occasion, un moment de convivialité sera proposé au public

-Conseil Municipal des Jeunes

M BARDIN, conseiller municipal, présente des actions programmées par le conseil municipal des jeunes, à savoir :

- 05 avril participation à l'inauguration du city stade de Terres de Bord
- 07 avril sur invitation de M Philippe BRUN, visite de l'assemblée nationale
- 13 avril chasse aux œufs
- 23 avril participation à l'atelier de fabrication de nichoirs.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire a déclaré la séance close.

La séance a été levée à 21 heures 00

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Hervé PICARD

Manon ROUSSEAU